



Le SPIP, un service sans travailleurs sociaux

Le 18 février 2022, le 1er Ministre annonçait une extension du Ségur de la santé aux métiers de la filière socio-éducative et de l'accompagnement social, y compris dans la fonction publique. Cela doit revêtir, entre autres, la forme d'une prime versée dès avril 2022 appelée Complément de Traitement Indiciaire (CTI) pour un montant de 183 euros mensuels.

La CGT Insertion et Probation interpellait les diverses Directions et décideurs afin de faire valoir, si cela était encore à démontrer (cf argumentaire détaillé de la CGT IP dans ses différents courriers) que les personnels des SPIP appartiennent bel et bien à la filière socio-éducative.

A ce jour, il semblerait que les arbitrages en cours nous soient défavorables.

Pourtant, tant les textes qui encadrent notre activité (Code de procédure pénale), que les publics accueillis et les tâches effectuées au quotidien nous ancrent dans cette filière.

Pour ces raisons, réunis ce jour, les agents du SPIP 94 réitèrent leur appartenance à la filière socio-éducative et demandent à bénéficier des mesures annoncées par le 1^{er} ministre

Si tel n'était pas le cas, nous-travailleurs sociaux de l'administration pénitentiaire-serons contraints de réagir face cette énième atteinte à notre identité professionnelle.

Créteil, le 28.03.2022